



# C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINNE  
DES MARCHES D'ASSURANCES

COMMISSION REGIONALE DE  
CONTROLE DES ASSURANCES

DECISION N°           . . 006           /D/CIMA/CRCA/PDT/2025

Portant **nomination de Monsieur TRAORE Mahamadou** au poste de  
Commissaire Contrôleur des assurances au Secrétariat Général de la  
CIMA, pour un mandat de trois (03) ans.

## LE PRESIDENT DE LA COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES (CRCA),

**Vu** le Traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats africains ;  
**Vu** le statut du personnel du Secrétariat Général de la CIMA, en ses articles 18 et 20 ;  
**Vu** le règlement N°009/CIMA/PCMA/PCE/2018 du 05 octobre 2018 modifiant et complétant les  
dispositions du règlement du concours de recrutement des commissaires contrôleurs des  
assurances ;  
**Vu** l'avis d'appel à candidature pour le concours de recrutement de quatre (04) commissaires  
contrôleurs à la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances du 24 mai 2023 ;  
**Vu** le compte rendu des travaux du Jury de la phase d'admission au Concours de recrutement de cinq  
(05) commissaires contrôleurs des assurances à la Conférence Interafricaine des Marchés  
d'Assurances (CIMA) du 23 décembre 2023 ;  
**Vu** le communiqué relatif aux résultats de la phase d'admission au Concours de recrutement de cinq  
(05) Commissaires Contrôleurs du 23 décembre 2023 ;  
**Vu** le certificat de prise de service N°0080/ CPS/SG/SGAF/RRH/OH/24 du 12 février 2024 ;  
**Considérant** les nécessités du service ;  
**Sur proposition** du Secrétariat Général,

### DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :** Monsieur **TRAORE Mahamadou** est nommé Commissaire Contrôleur des assurances au  
Secrétariat Général de la CIMA, pour un mandat de trois (03) ans, renouvelable.

**ARTICLE 2 :** L'intéressé bénéficiera des avantages attachés à ses fonctions, conformément aux  
dispositions du Statut du personnel et de ses annexes.

**ARTICLE 3 :** La présente décision, qui prend effet à compter du 12 février 2024 sera communiquée  
partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le **14 FEV. 2025**

Le Président de la CRCA



Mamadou SY

#### Ampliation :

- l'intéressé 1  
- dossier individuel 1